

Le Comité Action Palestine dépose un recours devant le Conseil d'Etat contre l'interdiction des manifestations pro-palestiniennes en France.

[Vincent Brengarth](#)

Une interdiction générale et absolue des manifestations pro-palestiniennes méconnaît totalement le droit de manifester. Avec Jim Villetard, nous avons introduit un recours en référé devant le Conseil d'Etat pour le Comité Action Palestine, contre la décision de Gérald Darmanin.